

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 1^{er} mars 2016

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté suspend l'activité du centre dentaire Dentexia, à Chalon-sur-Saône, pour divers manquements à la qualité et à la sécurité des soins. La décision du directeur général de l'agence prend effet à compter du 1^{er} mars.

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté a décidé de suspendre totalement l'activité du centre dentaire Dentexia, à Chalon-sur-Saône.

La décision signée du directeur général de l'Agence, Christophe LANNELONGUE, prend effet à compter du 1^{er} mars.

Cette mesure fait suite à une inspection sanitaire conduite par une équipe de l'ARS le 25 février 2016, dans les locaux du centre situé au Medic Center, rue du capitaine-Drillien.

Cette inspection visant à vérifier le respect des règles en matière de prévention des infections liées aux soins dentaires a établi que la sécurité des actes n'était pas garantie, en particulier par insuffisance des mesures d'hygiène et de désinfection.

L'ARS Bourgogne-Franche-Comté mène un programme d'inspection de routine des cabinets dentaires (libéraux, mutualistes, centres de santé, centres de soins) depuis plusieurs années avec à ce jour un recul sur plus de 60 structures inspectées. Les référentiels utilisés lors du contrôle réalisé au cours de l'inspection du centre Dentexia ont été strictement identiques à ceux appliqués dans le cadre de ces inspections de routine.

La décision de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté implique qu'aucun soin ne peut plus être dispensé au centre dentaire Dentexia, tant que le gestionnaire n'aura pas remédié aux manquements constatés.

L'Agence invite les patients en cours de traitement, et qui nécessiteraient des soins urgents, à contacter un cabinet dentaire proche de leur domicile.